

Paris, le 3 avril 2015

Monsieur Laurent De Jekhowsky
Secrétaire Général
Des ministères économiques et financiers
139 Rue de Bercy – Teledoc 272
75 572 Paris Cedex 12

Objet : *Correctif de B en A*

Monsieur le Secrétaire Général,

Les débats durant le groupe de travail sur les « *mesures catégorielles* », en date du 10 mars dernier, ont une nouvelle fois abordé les modalités de reclassement des agents promus de B en A, avant le 1^{er} janvier 2007, suite à la parution du décret 2006-1827 du 23 décembre 2006.

En réponse, vous nous avez informés que Madame la Directrice des ressources humaines, adjointe au Secrétaire Général, serait en charge d'organiser un groupe de travail dans les prochaines semaines.

A ce jour, nous sommes encore dans l'attente de la programmation de celui-ci.

Pour notre Fédération, vu l'ancienneté de ce dossier et son urgence, toutes les parties concernées connaissent parfaitement les enjeux. En conséquence ce groupe de travail doit être l'occasion d'une présentation d'un projet prenant en considération l'ensemble de la problématique et, en tout premier lieu, n'excluant aucun agent promu avant le 1^{er} janvier 2007.

D'autre part, notre Fédération se refuse à voir ce dossier corrélé aux conclusions de la négociation sur « *la rénovation des parcours professionnels et des rémunérations* » au niveau du ministère de la Fonction Publique.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,



Philippe Grasset